



Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de Seine Maritime 1er avril 2022

En réponse à la déclaration liminaire intersyndicale, la présidente balaie d'un revers de main la plupart des sujets en indiquant que cela relève du niveau national.

Cependant les conséquences en sont bien locales.

Quant aux points locaux mis en avant dans cette liminaire:

- sur notre demande d'un calendrier prévisionnel des séances, après de longs débats ubuesques, la présidente a accepté de respecter le règlement intérieur, à savoir de fournir un calendrier prévisionnel sur 6 mois.

- Sur l'action commune pour le recrutement d'un médecin de prévention, la présidente nous transmettra prochainement le courrier qu'elle a adressé au secrétariat général.

Le médecin de prévention intervient pour préciser qu'elle doit revenir sur son cœur de métier, en priorisant les tâches : elle s'occupe des agents, et ne suivra plus les groupes de travail comme celui sur le DUERP.

Les médecins de prévention, laissant les enquêtes pour cas contact covid aux chefs de services via les Assistants de Prévention, se chargeront des événements graves, et de la reprise des visites annuelles et bi-annuelles.

L'infirmière pourra, du fait de sa formation, faire des visites quinquennales et notamment quand le logiciel sera opérationnel.

Nous avons proposé, sans réponse de la présidente, de demander un rendez-vous avec le Secrétariat Général pour plaider en faveur du recrutement d'un médecin supplémentaire.

- sur les fiches de signalements, la présidente indique qu'avant de les communiquer au CHSCT, l'administration doit les avoir analysées pour y apporter une réponse. Pour nous, un signalement n'est jamais anodin et révèle parfois une situation à traiter urgemment, c'est pourquoi nous demandons à en être informés systématiquement aussi tôt que possible.

Nous revenons longuement sur les fiches de signalement du STA des douanes (Service Technique Automobile) : la présidente nous dit ne pas en avoir connaissance, alors qu'elles avaient été particulièrement signalées par courriel du secrétaire du CHSCT à la présidente, sans réponse de celle-ci. Au final, l'intersyndicale demande une interruption de séance.

Au retour, l'intersyndicale demande le respect du rôle du secrétaire du CHS-CT par la présidente et une visite de service rapide du STA.

La présidente présente ses excuses au secrétaire et accepte la visite de service.

Le CHS-CT peut alors reprendre son cours normal.

1. Approbation du PV du CHS CT du 25 octobre 2021

Les organisations présentes à cette précédente séance valident le procès-verbal.

2. Approbation du PV du CHS CT du 1er février 2022.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Compte rendu de la visite du 3 mars 2022 d'une délégation du CHS-CT à la cité Saint-Sever et avis sur la réinstallation des services de la DRFIP dans le cadre de la phase 2 de la rénovation de la cité fin 2022 : projet de micro-zoning.

La présidente propose directement de passer au vote.

Ayant fait une visite de service, l'intersyndicale demande à ce que le rapport fasse l'objet d'une présentation aux membres du CHS-CT.

Après la présentation, les représentants du personnel émettent un avis majoritairement négatif (1 pour, 5 contre).

Car certes, l'installation dans les nouveaux locaux présente un avantage non négligeable : les bâtiments sont bien meilleurs avec une meilleure installation. La responsable en charge du micro-zoning a fait un énorme travail pour arriver à ce résultat.

Cependant, nous rappelons avoir demandé depuis le début un CHS-CT commun inter-administrations pour la cité, chose qui ne s'est jamais faite ; nous n'avons eu qu'une présentation tardive au CHS-CT, avec un dossier déjà bouclé, sans place pour la concertation. Il en résulte des faiblesses que nous avons détaillées : la présence de moquette, la non mise à disposition de poubelles, la taille des bureaux insuffisante, les dysfonctionnements des bâtiments (lumières autonomes, chauffage insuffisant parfois).

Une réflexion est menée pour revoir les conditions d'accueil de la médecine de prévention dans les locaux de la cité administrative notamment en terme d'espace et d'accès extérieur. A défaut, le service restera dans son espace actuel.

4. Points obligatoires : Examen des mentions inscrites au RSST : analyse des accidents de service, des maladies professionnelles et des fiches de signalements (pour information).

Fiches de signalement :

Nous intervenons sur les fiches de signalements du service de la BSEN du Havre. La psychologue du travail a rendu un rapport sur le problème mais ce rapport n'a pas été transmis aux acteurs de prévention du CHS-CT.

Il le sera prochainement.

Nous revenons aussi sur une fiche de signalement de l'INSEE non transmise au CHSCT malgré notre demande suite à une intervention du médecin de prévention lors de la séance du 25 octobre 2021.

La Direction de l'INSEE répond avoir fourni cette fiche, le dysfonctionnement viendrait de l'absence de secrétariat du CHSCT à cette époque.

Accidents de travail :

Nous intervenons pour indiquer que les tableaux fournis par l'administration ne sont pas -exploitables.

Ce que demande l'intersyndicale : la date de l'accident, les circonstances, les conséquences et ce qu'a fait l'administration pour solutionner le problème.

Registre Santé et Sécurité au Travail :

L'Intersyndicale revient sur le problème récurrent du service de la BSEC et notamment suite au CHS-CT exceptionnel du 2 mars dernier relatif à un danger grave et imminent.

La présidente répond que le dossier suit son cours avec l'inspection du travail. Une visite d'un expert en sécurisation de site a été réalisée. Les membres du CHS-CT souhaitent avoir un compte rendu de cette visite. Ils auraient souhaité, tout comme les agents d'ailleurs avoir l'information que la venue de l'expert était prévue.

Plusieurs de ces conclusions valident les remarques remontés par les agents et les organisations syndicales ; à savoir qu'aucun agent ne doit se trouver à l'extérieur des bâtiments lors d'une saisie de stupéfiants. Dans ce cas, la marchandise doit être isolée à l'intérieur du bâtiment le plus sécurisé à savoir le tunnel du scanner; ce qui implique la fermeture du site.

L'Intersyndicale déplore l'absence du directeur des douanes du Havre alors que ce point est à l'ordre du jour. Nous ajoutons aussi que cela est d'autant plus déplorable que les fiches de signalement vues auparavant concernent également les douanes du Havre.

- Exercice évacuation incendie :

L'Intersyndicale intervient sur le sujet des exercices d'évacuation de la cité administrative et sur le cheminement de l'évacuation. Le rassemblement est sur le quai Jean Moulin, mais le chemin d'accès du fait des travaux est très restreint. La Direction a fait remonter les doléances à l'équipe projet.

Pour l'usage des sapines, lors de la visite des pompiers, il a été indiqué que la sapine était une évacuation accessoire et que l'évacuation restait par les marches de la DRFIP.

Aux douanes de Rouen, les exercices d'évacuation vont reprendre. Ils avaient été arrêtés en raison de la crise COVID.

Surprenant que les autres directions aient déjà repris les exercices depuis plusieurs mois....

Dans le cadre du télétravail, entraînant des absences de guide ou serre files, une réflexion est menée sur leur formation. Chaque agent serait acteur de la prévention incendie ou alarme SEVESO. Une formation collective serait mise en place.

A l'INSEE, les comptes rendus des deux exercices d'évacuation sont les mêmes et notamment les dysfonctionnements. Au cours des deux exercices, les portes coupe-feu ont été ouvertes pour évacuer ! Comme le dit la Direction de l'INSEE "on peut faire mieux". La présidente demande à ce que l'ISST rencontre sur ce sujet les Assistants de Prévention.

5. Point budget : compte rendu du GT financier du 28 février 2022.

Nous rejettons les dépenses de Gel Hydro Alcoolique, et les tests de présence de légionellose dans les canalisations. Pour nous le CHSCT n'a pas vocation à payer les dépenses d'entretien et de fonctionnement courant des administrations mais les dépenses d'urgence et d'impulsion.

Concernant les dépenses SEVESO des douanes de Rouen, l'intersyndicale propose un co-financement entre le CHSCT et la direction des douanes à hauteur de 50 %.

L'ensemble des autres actions proposées au financement du CHSCT a été accepté par l'intersyndicale.

Cependant, nous rappelons à la présidente que les membres du CHSCT n'émettent qu'un avis et qu'elle reste seule décisionnaire et responsable des actions qui doivent être engagées.

Attachées au fonctionnement des instances institutionnelles, nous souhaitons cependant qu'elle tienne compte de nos interventions.

6. Présentation de la Note d'Orientation Ministérielles (NOM) en santé, sécurité et conditions de travail pour l'année 2022.

Nous y remarquons la conception d'un Dispositif de Veille et de Soutien, comprenant Médecins du travail, Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, Assistants des services Sociaux, Pôle ergonomie du Ministère. Ce dispositif ministériel est amené à être mobilisé dans le cadre des projets de restructuration, avec visites de sites, suivi des situations en partenariats avec les acteurs des directions, participations aux réunions, mise en place de suivis personnalisés.

Les restructurations sont donc bien identifiées par le ministère lui-même comme une cause majeure d'atteinte aux conditions de travail et à la santé des agents.

Comme nous l'indiquions dans notre liminaire, l'idée développée dans cette NOM de consolider et d'ancrer la culture de prévention. arrive paradoxalement au moment où la loi de transformation a acté la fin des CHS-CT !

7. Point sur la crise sanitaire.

Le médecin de prévention intervient pour indiquer que, dans le contexte de reprise forte des contaminations dans nos services, les administrations peuvent décider des consignes plus strictes que la note ministérielle – demander aux agents de porter des masques dans certains cas et de prendre des mesures dans le cadre de la restauration.

Pour la présidente, il y a déjà beaucoup de consignes diffusées au niveau national, elle n'entend donc pas y ajouter des contraintes supplémentaire, ni même la moindre recommandation !

8. Présentation des études ergonomiques sur l'accueil au CFP de Dieppe et de l'espace partagé de Cany-Barville.

Sur l'espace de Cany-Barville: l'ergonome du ministère est allée sur le site de Cany Barville pour construire l'espace partagé. Ce site concerne l'implantation de postes pour les collègues qui travailleront pour Dieppe ou pour Fécamp sur site mais aussi pour ceux que cela intéresserait dans un cadre plus large.

L'organisation de ce poste se fera de concert avec les agents. Une réunion se tiendra le 28 avril prochain.

Sur l'espace du CFP de Dieppe : L'ergonome intervient sur le site pour mener une réflexion sur l'accueil. Il se rendra sur site les 14 et 15 avril prochain avec de rendre ses préconisations.

9. Questions diverses.

DRFIP :

- L'intersyndicale demande un point sur le transfert du poste du PRS vers Grand-couronne.

La DRFIP prend note.

- L'intersyndicale signale le cas d'une collègue présentant un cas de mésothéliome (cancer typique de l'amiante).

La DRFIP traite le dossier actuellement en lien avec la direction générale. La DRFIP a commencé son enquête.

Le médecin de prévention doit fournir un rapport dans les deux mois, un médecin expert peut être nommé avant la commission de réforme.

- Convention signée sur les risques chimiques liés au contrôle des conteneurs : la mise en application est repoussée au motif de la crise sanitaire. Une nouvelle fois, nous regrettons de ne pas avoir été consultés alors que notre CHSCT couvre le premier port de France pour les conteneurs !
- Les attestations de présence pour l'accident de Lubrizol ont toutes été faites. La DRFIP va cependant contrôler que les agents ont bien eu communication du versement de l'attestation dans leur dossier médical papier et que selon la demande actée en CHSCT les agents DRFiP sous le nuage ont tous été répertoriés et destinataires de l'attestation.
- Les trousseaux de pharmacie de la brigade de Dieppe ont du mal à être reconstitués. La Direction indique que le processus est long. Au besoin, l'Assistante de Prévention pourra le faire en urgence. Un ajout de crème solaire a déjà été demandé. et pris en compte.
- La formation sur la fouille des espaces confinés basée sur le volontariat pour les agents des douanes n'est pas encore validée par la Direction Générale. La question devra préalablement être présentée en CHSCT Ministériel, puis en CHSCT 76. Les agents ne doivent donc pas la mettre en pratique pour le moment. Par contre, les agents déjà formés doivent impérativement continuer à faire des exercices fictifs pour entretenir leur compétence.
- Concernant le déménagement de l'INSEE rive gauche, l'assistant de prévention (seul présent l'après midi), n'a pas d'information.
- La direction n'ayant pas transmis les fiches de signalement du STA du Havre aux représentants du personnel, ce point sera abordé à l'occasion du prochain CHSCT qui doit se tenir avant l'été.